



**Avis des Élus du CSE siège France Télévisions
relatif à la demande de dérogation du Temps de travail hebdomadaire
du Personnel assurant les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques
d'hiver 2026
(point n°4)**

Les élus ont été sollicités afin de donner leur avis sur la demande de dérogation du temps de travail des personnels mobilisés pour la couverture des Jeux Olympiques et paralympiques d'hiver 2026.

Les Jeux Olympiques vont se dérouler du 5 au 22 février 2026, les Jeux Paralympiques du 6 au 15 mars 2026.

Ces jeux vont se dérouler en Italie, et auront pour particularité de couvrir de nombreux sites distants les uns des autres, ce qui implique des temps de transfert importants pour les personnes qui seront mobilisées pour couvrir cette compétition.

En effet, la cérémonie d'ouverture se déroulera à Milan. Les équipes rejoindront ensuite la zone de Cortina, puis de Valtellina et Val di Fiemme avant de terminer leur périple à Vérone qui accueillera la cérémonie de clôture.

La régie de réalisation sera installée elle à Paris au siège au septième étage, elle permettra de réaliser le programme principal diffusé alternativement sur France 3 et France 2.

Les élus ont étudié avec attention les plannings et les circonstances dans lesquelles les salariés vont être amenés à travailler pendant cette période, des documents complexes à étudier car chaque entité a sa méthode.

Les élus demandent qu'à l'avenir que le travail soit l'objet d'une coordination.

Ils constatent, au vu des informations recueillies auprès des salariés, que les plannings présentés ne correspondent pas à la réalité et que cela augure des dépassements des horaires prévus.

Ils notent que les documents présentés montrent que les temps de repos quotidiens ne sont pas respectés et demandent de la vigilance de la part de la direction qui a encore la possibilité de revoir les plannings.

Les élus regrettent l'indigence des documents présentés.

Ils prennent acte de l'engagement de la direction de présenter des plannings mis à jour et corrigés.

Ils ne s'estiment pas en l'état, en capacité, de rendre un avis et demandent un retour sur le réalisé dès que possible.

Paris le, 12 novembre 2025

VOTANTS : 21

Pour : 21

Contre :

Abstentions :

La CGT, L'UNSA, FO, la CFDT, la CGC, le SNJ s'associent.